

COMMUNICATION DU CESR
SUR LE SCHEMA REGIONAL DE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Rapporteur : Bernard DEMAN

I. INTRODUCTION

Trois mois après le vote par le Conseil régional de la demande d'expérimentation ouverte par la loi du 13 août 2004, le CESR a souhaité présenter un point d'étape de la démarche du Schéma Régional de Développement Economique et Social (SRDES).

Le CESR est satisfait de voir que la dimension sociale a été intégrée dans le titre du schéma, répondant ainsi à sa suggestion de voir la logique de développement durable sous tendre la démarche. Pour autant, les thématiques sociales apparaissent peu présentes dans les domaines abordés ou prévus.

Largement représenté au Comité de pilotage, le CESR attend dudit comité qu'il assure un réel rôle d'organisation et de méthode de travail. Il doit être accompagnée, pour la phase de conception, d'un « groupe stratégique d'acteurs » tel que défini dans le rapport des 3 et 4 février 2005. Dans ce rapport, le Président du Conseil régional faisait sienne la double démarche préalable proposée par le CESR dès le 9 décembre 2004 de :

- S'accorder sur le diagnostic de départ,
- S'interroger sur le futur que l'on souhaite donner à la Région.

L'organisation retenue a prévu des groupes de travail, des forums, des ateliers mais, à ce jour, le cadre méthodologique reste à définir et le diagnostic reste à discuter. Or, la phase de concertation doit s'achever à la mi-juillet...il y a urgence à se préoccuper des contenus !

Le Schéma Régional ne peut se résumer à une remise à plat des politiques et à une évaluation des aides mises en œuvre sur le territoire régional par les divers intervenants.

Etabli dans sa première phase pour une durée de cinq ans, le Schéma Régional de Développement Economique et Social doit être porteur d'une ambition, d'un souffle et donc d'une stratégie et se préoccuper non seulement de la mise en place de cette stratégie mais aussi de sa conduite et de sa mise en œuvre dans le temps et dans l'espace.

Il repose donc sur :

- un contenu partagé en termes d'objectifs et d'actions ;
- une organisation de l'action de l'ensemble des acteurs impliqués.

2. METHODOLOGIE :

De nombreux éléments disponibles à intégrer :

La situation actuelle de la région Centre constitue le point de départ de la réflexion. De nombreux acteurs ont d'ores et déjà observé différents champs et produit des statistiques, documents, analyses, projets, etc. Dans cette première phase d'élaboration du schéma régional de développement économique et social, le Conseil économique et social régional est particulièrement soucieux que l'ensemble de ces travaux soit pris en compte pour établir une photographie dynamique, précise et sans complaisance de la situation.

Au-delà des études menées par le Conseil régional et le Conseil économique et social régional, il convient ainsi de citer les travaux produits par l'Etat et ses différents services, par l'INSEE, par la Banque de France, par les conseils généraux, les agglomérations et les collectivités territoriales, les chambres consulaires, etc.

Ainsi, la délégation régionale aux mutations économiques a déjà présenté deux études :

- Essai de caractérisation des zones d'emploi de la région Centre en date du 26 février 2004),
- Concentration et spécialisation de l'emploi en région Centre, avec l'INSEE

qui présentent des enseignements tout à fait intéressants sur les problématiques des territoires régionaux, éléments absolument indispensables à la définition des priorités du schéma.

Par ailleurs, le PASER¹ définit les lignes directrices et les objectifs fixés régionalement pour l'action des services de l'Etat ; il identifie cinq actions orientées sur le soutien au développement et la valorisation du potentiel humain des entreprises :

- anticiper et accompagner les mutations économiques,
- favoriser l'innovation dans les entreprises par la valorisation de la recherche et le transfert technologique,
- promouvoir les démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et de Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE),
- développer les synergies entre les entreprises par la création de réseaux,
- promouvoir l'intelligence économique et améliorer la gestion des risques dans les entreprises.

Les opérations prévues dans chacune des actions prévoient un partenariat avec différents acteurs, dont le Conseil régional, mettant en évidence la nécessité d'une concertation pour s'assurer de la cohérence des programmes, établir priorités et calendriers, et surtout additionner les efforts de chacun au profit du développement régional, tant économique que social.

Il convient également de prendre en compte les démarches déjà engagées sur le territoire, telles que :

- la démarche Convergence à Bourges, étendue à l'ensemble du département du Cher qui a dégagé un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs du bassin, pour aboutir à des fiches-action prêtes à être mises en œuvre,
- les contrats de site engagés sur les bassins de Romorantin et de Bourges dont les effets ne peuvent qu'être confortés, voire amplifiés par une intégration cohérente dans la problématique régionale de développement économique et social,
- les projets établis pour l'appel d'offres de la DATAR sur les pôles de compétitivité qui ont initié dans les filières des démarches de mise en commun, d'échanges et de structuration non seulement au plan régional mais aussi dans un cadre interrégional.
- les pactes territoriaux pour l'emploi....

¹ PASER : plan d'action **stratégique** de l'Etat en région.

✚ Le diagnostic partagé : au-delà de la collecte de données, la concertation et la confrontation

Dans son rapport présenté lors de la séance plénière des 3 et 4 février 2005, le Président du Conseil régional a fait part de l'opportunité que constituait la réalisation d'un SRDES pour "bâtir une vraie vision collective de l'avenir du territoire régional et identifier le futur et les axes de développement souhaités par l'ensemble des acteurs économiques et sociaux du territoire."

C'est ainsi que la mise en commun des éléments du diagnostic doit être prolongée par un échange concret et effectif entre l'ensemble des acteurs pour permettre de faire émerger les tendances lourdes caractérisant la situation régionale.

Un certain nombre de points ont déjà été relevés au travers des travaux réalisés jusqu'à ce jour, tels que :

- Si le Centre se situe au 8^{ème} rang métropolitain (hors Ile de France) pour le PIB, l'évolution est plus lente depuis 1990 qu'en moyenne nationale.

Par ailleurs, le PIB par habitant est passé en 2001 au dessous de la moyenne française.

La région Centre perd du terrain par rapport aux autres régions.

- Un taux global de chômage inférieur à la moyenne nationale mais qui tend depuis quelques mois à évoluer défavorablement.
- Un revenu disponible brut par habitant qui situe le Centre au 5^{ème} rang des régions et une médiane des revenus fiscaux au 4^{ème} rang... mais parallèlement une augmentation du nombre de bénéficiaires des minima sociaux.
- La situation démographique prospective caractérisée par un vieillissement de la population tout particulièrement sensible dans le sud de la région, ainsi que par des départs en retraite massifs de chefs d'entreprise et de salariés dans les dix prochaines années,
- Un contexte de mutations économiques ayant déjà produit des séismes dans différents bassins d'emploi,
- Un faible niveau global de qualification ne facilitant pas les adaptations nécessaires lorsque des changements d'orientation professionnelle sont nécessaires,
- Un tissu d'entreprises constitué par un petit nombre de grandes entreprises ayant leur siège social hors de la région Centre, et en parallèle, un grand nombre de PME et TPE, dont une bonne part exerce une activité de sous-traitance,
- Une activité agricole importante, mais fortement dépendante des orientations de la Politique Agricole Commune,
- Un taux de création d'entreprises faible et qui nous classe parmi les dernières régions.
- Entre 1999 et 2003, une baisse des investissements des entreprises, ce qui n'empêche pas le Centre d'être la 6^{ème} région française pour les investissements étrangers en 2003.

- Une participation étrangère dans les établissements industriels supérieure de près de 10 points à la moyenne nationale hors Ile de France.
- Une économie régionale dans laquelle le poids et la valeur ajoutée des services restent inférieurs à la moyenne nationale.
- Des bassins d'emplois disposant d'une forte spécificité mais aussi souvent d'une forte dépendance d'une seule entreprise.

Par ailleurs, l'évolution mondiale des marchés et des technologies détermine un contexte de contraintes fortes, en perpétuel changement, dans lequel il importe de rassembler les forces du territoire pour une action plus cohérente dans laquelle chacun des acteurs pourra jouer sa partition au sein d'une orchestration commune.

Le pilotage et la place des acteurs

Le SRDES doit être « l'affaire » de tous, la Région étant le fédérateur, l'organisateur. Même si cette notion n'a pas été retenue dans la Loi du 13 Août 2004, le Conseil régional doit s'imposer comme « chef de file » du schéma régional. Il doit assurer le pilotage stratégique, définir les objectifs, assurer la cohérence entre les actions opérationnelles qu'il conduira en direct et celles pour lesquelles il sera fait appel à des formes de contractualisation, s'assurer que le dispositif décidé est mis en œuvre par tous et être en capacité de mobiliser toutes les parties en toute circonstance (crise, opportunité à saisir...) Dans la phase d'élaboration, la volonté d'associer les partenaires s'est vérifiée :

- ✓ vers les Exécutifs des Départements et des Agglomérations dans le cadre de la Conférence des Exécutifs ;
- ✓ vers les consulaires ;
- ✓ vis-à-vis du CESR.

Au stade actuel, il apparaît un « grand absent » dans la démarche : l'Etat. Certes, l'une des conséquences de l'adoption d'un schéma régional de développement économique et social est la possibilité offerte à la Région de bénéficier du transfert des aides de l'Etat aux entreprises mais, d'une part, l'Etat doit signer une convention avec la Région, et, d'autre part, l'Etat reste un acteur du développement économique à travers divers dispositifs :

- ❖ Les aides collectives qui restent sous sa responsabilité ;
- ❖ Les contrats de site ;
- ❖ Le financement de grands projets tels que les pôles de compétitivité.

Il conviendra donc que les orientations du SRDES soient compatibles avec les orientations du Projet d'actions stratégiques de l'Etat en région (PASER) mais aussi avec les règles communautaires relatives aux aides de l'Etat. En effet, il incombe à l'Etat de notifier tout dispositif d'aide non couvert par les règles communautaires et d'obtenir sa validation.

3. PREMIERS POINTS CLES EN VUE DES FORUMS

La construction et la mise en œuvre du SRDES repose sur

- ✓ une volonté politique forte de la Région ;
- ✓ un contenu stratégique partagé ;
- ✓ une organisation claire et cohérente du rôle des acteurs du développement économique et social.

Même si la démarche précède l'élaboration d'un schéma régional de développement et d'aménagement du territoire, les objectifs de développement économique doivent être pensés en articulation avec :

- ❖ les objectifs de cohésion sociale et de stratégie de développement de l'emploi. A ce titre, le dernier « S » du SRDES doit être concrétisé : mise en œuvre d'une stratégie en faveur du plein emploi, adéquation emploi-formation, promotion sociale, gestion prévisionnelle de l'emploi, égalité des chances entre les hommes et les femmes et entre les générations, double mixité professionnelle, place de l'économie solidaire et des services aux populations...
- ❖ les objectifs de cohésion territoriale car les territoires régionaux (pays, bassins d'emploi...) ne disposent ni de la même dynamique démographique, ni des mêmes perspectives ou potentiels d'activités.

Les forums constituent des moments-charnières pour la préparation du Schéma régional. Les groupes de travail se sont déroulés, et se poursuivent pour certains d'entre eux, sans qu'ait été mis à disposition de leurs participants une base commune de réflexion. Ils auront permis d'identifier des préoccupations, de faire se rencontrer des acteurs.

Il est temps de disposer d'une « culture commune » et de favoriser l'expression de chacun sur les atouts et les faiblesses de la région, sur les opportunités et les menaces auxquelles il faut faire face, sur les grands leviers d'action et sur les moyens de les faire jouer.

Le CESR, sans prétendre à l'exhaustivité ni à l'unicité de son approche, souhaite mettre en exergue les grands axes suivants :

- ◆ La nécessité d'identifier les tendances lourdes et les marges d'action régionales pour y faire face. Il s'agit là de mesurer les risques et les opportunités liés à la globalisation de l'économie, à l'élargissement de l'Union européenne et aux évolutions de ses politiques, à la nouvelle donne démographique dans les territoires et à ses implications en termes de besoin de services, ...
- ◆ Il convient aussi d'identifier, pour les différentes filières le positionnement régional dans le contexte actuel et prévisible (technologique, commercial, structuration des grands groupes...) dans la perspective indispensable de structurer nos filières régionales, éventuellement d'ailleurs en cohérence avec les régions voisines, pour définir des plans d'action.
- ◆ Cette ouverture vers une collaboration en dehors des frontières de nos six départements permettrait de donner plus d'envergure aux projets, par l'émulation que constituent des apports variés et des structures complémentaires.

- ◆ A l'échelle de l'Europe des vingt-cinq, la région doit afficher une politique volontariste dans laquelle les alliances interrégionales constituent un atout majeur.
- ◆ La dimension régionale du Schéma n'exclut pas des analyses et des stratégies plus localisées, en cohérence avec des orientations régionales. La spécificité industrielle de certains bassins, la valorisation des ressources locales (naturelles, humaines, technologiques...) pour favoriser un développement endogène, la volonté de fixer ou attirer des populations et des entreprises, imposent un croisement des approches.
- ◆ Les dimensions de la formation, initiale et continue, à quelque niveau que ce soit, de la recherche et de l'innovation constituent des éléments majeurs à analyser et à faire évoluer de façon à disposer d'un environnement favorable aux activités, à l'accueil des entreprises et de leurs salariés mais aussi de compétences permettant de « rester dans la course » de l'évolution rapide des méthodes et des techniques et de disposer d'une notoriété européenne.
- ◆ Tout comme la transversalité doit constituer un fil conducteur pour mesurer les interférences et pour assurer la cohérence, l'implication et pas seulement la consultation de tous les acteurs (Etat, collectivités locales, compagnies consulaires, agences de développement, organisations syndicales et professionnelles, mouvements associatifs...) doit être effective dans l'analyse, la définition des objectifs, des priorités, dans l'organisation des moyens, dans la répartition des rôles...
- ◆ Il importe par ailleurs de rechercher la mobilisation de tous autour des mêmes objectifs. Le CESR avait dénoncé une certaine dispersion voire désorganisation des initiatives dans la gestion de la fermeture de Matra à Romorantin ; de même le CESR s'étonne du caractère confidentiel qui a entouré la démarche de réponse à l'appel d'offres de la DATAR sur les pôles de compétitivité. C'est une nouvelle ambiance, plus transparente, plus confiante qui doit résulter du SRDES.
- ◆ La mise en place d'un observatoire régional permettrait de suivre divers indicateurs et de mesurer ainsi l'efficacité des politiques mises en œuvre. La dimension sociale serait ainsi très utilement observée.

4. CONCLUSION :

Dans l'introduction au Projet régional 2000/2010, le Président du Conseil régional indiquait : [le projet régional doit traduire un véritable « vouloir vivre ensemble » porteur d'un réel avenir commun. De ce point de vue, la décennie 2000/2010 est celle de la dernière chance...].

Nous sommes à mi-parcours, le SRDES doit être une pierre majeure pour bâtir cet avenir en:

- impulsant une réelle démarche stratégique de développement économique et social
- identifiant des priorités d'action autour desquelles seront articulées les interventions des différents acteurs
- fédérant toutes les forces vives au profit des hommes et des territoires de la région

De sa réussite, de son appropriation dépendent largement le développement futur de la région et la crédibilité de la Région.